

# SNUipp-FSU

*écoles et collèges des Vosges*

Bulletin n°112 sup n°1 2019-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents. Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

**ÉCOLES ET COLLÈGES  
DES VOSGES**

EXPÉDITEUR :  
**SNUipp-FSU 88**  
6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL

Déposé le 21 juin 2019



DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
Dispensé de timbrage

## Edito

### OPERATION TRANSPARENCE MOUVEMENT 2019

Suite à la CAPD du 11 juin 2019, le SNUipp-FSU88 publie dans ce bulletin les premiers résultats sur les affectations prévues. Sur les 507 participant-es, 208 collègues obtiennent un poste lors de la première phase.

**Avant cette publication, les élu-es du personnel** ont vérifié les barèmes et les vœux des collègues qui nous ont transmis leurs fiches de contrôle syndical. Ils ont continué leur vérification à partir des documents fournis par la DSDEN, ce qui apporte parfois des modifications.

Attention, contrairement à d'autres syndicats, le SNUipp-FSU88 se refuse d'envoyer un avis individualisé à partir d'un projet de mouvement car le résultat sera communiqué en fin de celui-ci.

**L'opération transparence** est votre moyen de vérification, utilisez-le et appelez-nous pour toute question au 03 29 35 40 98.

**Le travail de contrôle des élu-es de personnel est un acquis social important.** Ne le perdez pas, c'est ce que souhaiterait notre Ministre.

**Se syndiquer au Snuipp-FSU88 c'est faire vivre le contrepoids face à l'administration !** Se syndiquer au SNUipp-FSU88 c'est se donner les moyens de vérifier chaque opération administrative.

**La prochaine phase du mouvement aura lieu le 4 juillet 2019.**

**Syndicalement**

**Jean-Christophe LABOUX**

**Co-Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU88**

**SPECIAL MOUVEMENT**

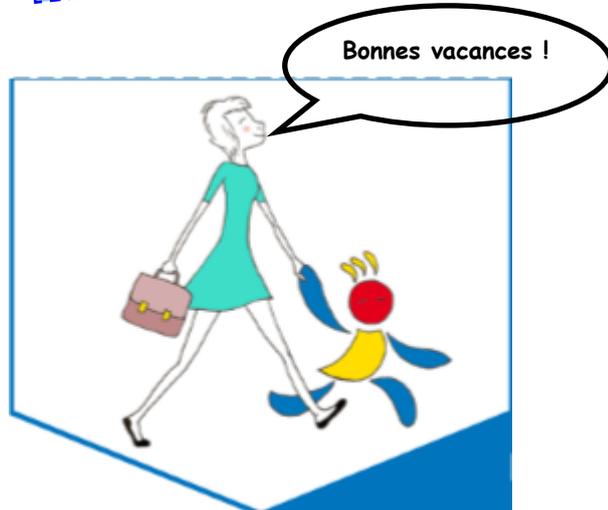
**Opération transparence**

**Suivez nous sur les  
réseaux sociaux**

**Facebook : SnuippdesVosges**

**Twitter : @SnuippV**

**Instagram : snuippfsuvosges**



## Annonces Macron du 25 avril

### Tout change mais rien ne change

Les annonces concernant la limite des effectifs à 24 élèves par classe en GS-CP et CE1 peuvent créer des tensions dans les écoles: 35 000 classes sont concernées sur le plan national et cela demanderait 10 000 postes supplémentaires. Cette annonce est un enfumage car le ministre dit qu'il pourra y avoir des restructurations » autrement dit: des fusions. Bref, rien ne change...

## Postes au CRPE 2019

### Nombres de places en baisse

Inédit et anxiogène ! Le ministère n'a dévoilé la répartition académique des postes au concours que 3 jours avant le début des épreuves écrites. L'académie Nancy-Metz avec 320 places au concours externe perd 10 places par rapport à 2018. Au niveau des Vosges, le recrutement devrait être compris entre 30 et 40 postes. Encore une marque de confiance dans les INSPE !

## Devoir et droit de réserve

### Le SNUipp vous rappelle les règles fondamentales basées sur deux principes

Les enseignants n'étant pas des fonctionnaires d'autorité (y compris les directeurs d'école !), ils ne sont pas tenus aux mêmes devoirs de réserve que leurs supérieurs hiérarchiques (IEN, DASEN...)

#### 1) Le principe de neutralité du service public

Dans l'exercice de leurs fonctions, les enseignants, comme tous les fonctionnaires doivent respecter une stricte neutralité, notamment en ce qui concerne leurs opinions politiques ou religieuses. Ils respectent en cela le principe de laïcité et de neutralité. Ce qui signifie dans l'exercice de sa fonction (en classe, en conseil d'école, en entretien avec des parents...), un enseignant doit avoir des propos empreints de modération et respecter la neutralité qui est celle de l'état.

**2) La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.** Ce principe est inscrit à l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, loi dite « loi Le Pors ».

Ce qui signifie dans l'Education Nationale: les fonctionnaires d'autorité sont, par exemple, les IEN, les principaux et proviseurs. En aucun cas, le directeur, comme les adjoints ou tout autre enseignant du 1er degré n'est fonctionnaire d'autorité. Il n'est donc pas dans une haute position hiérarchique.

Un enseignant a le droit comme tout citoyen d'exprimer son opinion, de participer à une manifestation publique, de signer une pétition... Cependant, il ne peut pas engager l'Education Nationale par sa prise de position en la liant à sa fonction.

Par exemple, un enseignant ne pourra pas dire : « **En tant qu'enseignant (e) ou directrice/**

**directeur de l'école X, j'appelle à voter pour Mr Y » car cela pourrait signifier que l'Education Nationale appelle à voter pour Mr Y. »**

Mais un enseignant peut tout à fait signer un appel à voter, comme tout citoyen, en inscrivant sa profession, comme tout citoyen.

Dans un autre contexte, un enseignant ne peut pas dire : "en tant que directeur (ou enseignant), je ne peux que dénoncer la décision d'expulser M. X", car cela pourrait signifier que l'Éducation Nationale est opposée à la décision en question. Mais il peut dire : "Je suis directeur de telle école où un papa immigré risque l'expulsion. En tant que citoyen, je suis choqué par une telle mesure et je la dénonce."

**En conclusion** Les enseignants ont donc bien des droits dont celui fondamental, comme tout autre citoyen, à la liberté d'expression tout en respectant ses obligations de discrétion et de secret professionnel, définies par des textes réglementaires. Le devoir de réserve ou l'obligation de réserve ne sont eux définis par aucun texte réglementaire. Et bien évidemment, en dehors du service, les fonctionnaires ont, comme tout citoyen, le droit de participer aux élections et à la campagne qui les précède.

Pour compléter, plusieurs liens :

- ▶ [Loi du 83-634 du 13 juillet 1983](#)
- ▶ Page du blog d'Anicet Le Pors sur l'obligation de réserve <http://anicetlepons.blog.lemonde.fr/2013/03/10/obligation-de-reserve/>
- ▶ [Question et réponse posée à l'assemblée nationale portant sur la « période de réserve électorale »](#)

**Faites-nous signe en cas de pression de la part de l'administration !**

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs des  
Ecoles et PEGC**

**Permanences syndicales:**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Tél:** 03 29 35 40 98  
**Port:** 07 78 87 81 25  
**Mél :** [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
**Site:** <http://88.snuipp.fr>  
**Page FB:** Snuipp des Vosges

**SNUipp-FSU 88**  
Quartier de la Magdeleine,  
Bâtiment A  
6, Maison des Associations  
88000 EPINAL

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans des conditions prévues par la loi n° 78-17 du 08-01-78.

**GPPAP n° 0720 S 07413**  
**ISSN n° 1266 0833**  
**dépôt légal : à parution**



## CAPD 11 juin 2019: déclaration du SNUipp Vosges



SNUipp-FSU

Monsieur le Directeur académique,

**Cette CAPD mouvement est la première du genre.**

Après une pédagogie de la peur sur l'écran 2, lors de la présentation des nouvelles modalités du logiciel mouvement, annonçant que tout poste plein du département devait être occupé à titre définitif ou provisoire, le résultat est sans appel. **Rien de mieux que par le passé.** En effet, même nombre de collègues sans poste à l'issue de ce premier mouvement, un nombre conséquent de postes spécifiques ou sur entretien vacants, ...

Il est même pire au vu des conséquences de sa mise en œuvre : les documents ne sont pas coordonnés les uns aux autres, toutes les priorités légales n'ont pas été prises en compte sur l'ensemble des postes des collègues, une navigation à vue du nouveau logiciel entraînant une souffrance au travail des services administratifs, pas assez nombreux et avec des outils peu fiables (puisque des informations enregistrées n'étaient pas prise en compte...), un nombre conséquent de collègues stressés...

Encore une fois une réflexion a priori sur le bien-fondé de ce nouveau logiciel et une vraie formation de prise en main pour les services administratifs et syndicaux qui sont les réels relais de terrain, aurait permis, à notre sens de faire cette passation dans de meilleures conditions. **Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, marcher ou courir.**

Le SNUipp-FSU 88 voulait boycotter cette CAPD du fait d'un mécontentement général, et pour que ce fonctionnement ne se reproduise plus. Le SNUipp-FSU88 ne l'a pas fait pour ne pas mettre en difficulté les collègues du terrain dans leur future prise de contact au sein des écoles, ni les collègues administratifs pour qui leur employeur du Ministère ne s'est que peu soucie de leur bien-être physique et moral. Encore une belle démonstration du new management qui, nous l'espérons, ne débouchera pas à terme, sur les conséquences subies à France Télécom.

Aussi, le SNUIPP-FSU, à l'issue de son 11ème congrès national, demande-t-il l'abandon des procédures mises en œuvre en 2019 et revendique une nouvelle concertation et la réécriture de la note « mobilité » sur les bases suivantes, le respect du barème avec l'AGS comme déterminant principal, deux phases de saisie de vœux... Celle-ci doit proscrire : l'obligation de postuler sur des vœux larges ou géographiques, toute affectation à titre définitif sur un poste non demandé, le profilage des postes et l'affectation hors barème.

Le SNUipp-FSU 88 tient également à exprimer ses inquiétudes à propos du projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce projet prévoit la mise à l'écart des représentants des personnels dans les commissions traitant des mutations et des promotions.

Sous prétexte de recentrer les tâches des représentants des personnels à la rédaction des règles, ce projet les exclut de fait de moments éminents de la carrière des enseignants. En effet, comment réfléchir sur l'évolution des règles sans avoir connaissance de situations concrètes ? En cas de désaccord, les enseignants ne pourront plus bénéficier du soutien de nos organisations représentatives et pourront être soumis à l'arbitraire.

Nous l'affirmons haut et fort. **Le paritarisme permet l'assurance que les opérations de carrière se déroulent dans la sérénité, la transparence et donc la confiance**, dans une collaboration étroite entre les services et les représentants des personnels. Ceci dans l'intérêt de tous et des services publics auxquels nous sommes attachés. Et ce projet, en l'état, met à mal le paritarisme.

Le SNUipp-FSU des Vosges continuera à informer la profession des conséquences d'un tel projet sur la défense des droits des agents, à mener des actions pour que ce projet soit retiré. Il condamne une gestion de plus en plus pyramidale des fonctionnaires, source d'augmentation des risques psycho-sociaux.

## CAPD 11 juin 2019 : NOTRE COMPTE RENDU

Présents : 4 UNSA, 2 SGEN, 5 SNUIPP-FSU, 7 IEN, 3 administratifs, le DASEN, la secrétaire générale.

Lecture des déclarations des organisations syndicales. Approbation du CR de la CAPD du 22/02/2018. A l'unanimité.

### Mouvement 2019

Le DASEN rappelle que les enseignants doivent respecter les règles de la circulaire. Il est satisfait que les instances se tiennent à temps malgré les difficultés techniques liées au nouveau système informatique.

507 participants.

208 enseignants ont obtenu une mutation.

199 enseignants restent sur leur poste.

100 enseignants restent sans poste.

2 collègues ont obtenu un poste à titre provisoire par vœux larges.

5 collègues ont obtenu un poste à titre définitif par vœux larges.

11 postes restent vacants.

### Postes vacants après la CAPD

du 11 juin 2019

E.E.PU CHAMPBEAUVERT - ÉPINAL	MAITRE SUP
IEN GOLBEY	CP.EPS
E.P.PU CENTRE - VINCEY	MAITRE SUP
E.P.PU CAMILLE PICARD - LAMARCHE	MAITRE SUP
IEN NEUFCHATEAU	ANIM.INF (ATICE)
CLG SAINT EXUPERY, EPINAL	ANIM.SOU (COORD REP)
IEN ASH	ENS.SPE.CO
IEN ASH	ENS.SPE.CO
PRISON - EPINAL	E1D SPE (adjoint spécialisé)
ME.SOC LA MAISON - REMONCOURT	CORPED
CLG JULES VERNE - VITTEL	ULIS collègue



### Le compte rendu de vos élu-es CAPD

21 dossiers de priorité médicale ont été présentés dont 3 enseignants qui n'ont pas participé au mouvement. 17 enseignants ont obtenu un poste à titre définitif.

### Demandes de congé de formation

Il y avait 8 demandes de congé de formation. 2 ont reçu un avis défavorable. 5 ont été acceptées avec avis favorable. 1 a été acceptée avec avis favorable à 50%.

### CAPD d'ajustement jeudi 4 juillet

Les enseignants non affectés qui étaient sur des postes spécifiques qui n'ont pas été attribués peuvent se faire connaître auprès de l'administration s'ils souhaitent rester sur le poste.

## OPERATION TRANSPARENCE

*Voir pages suivantes*

**C**omme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certain-es collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants et représentantes des personnels.

**Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tout renseignement utile concernant votre situation :**

*<http://88.snuipp.fr/>*

**2ème phase du mouvement :**

**JEUDI 4 JUILLET**

## UTILISATION DU TABLEAU

A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés. En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !

Codes :

- 61** poste d'adjoint sans spécialité
- 50** poste obtenu sans le diplôme correspondant (ex : liste d'aptitude, CAPPEI ou autres..)
- 32** CAPPEI manquant le module de professionnalisation lié au poste
- 31** liste d'aptitude, ou CAPPEI.
- 21,22**..poste à entretien, avec classement poste à profil avec classement (ex : conseiller pédagogique)
- 15** poste occupé et collègue en formation CAPPEI
- 09** faisant fonction de direction ayant reçu liste d'aptitude



Elle c'est Sophie, enseignante dans **les Vosges**.

Cette année Sophie a pris sa décision, elle adhère au SNUipp-FSU.

Elle le fait pour son métier, pour elle et pour l'école car elle sait que sans adhérents, rien ne serait possible.

**Fais comme Sophie, adhère au SNUipp-FSU !**

<b>Commune</b>	<b>Poste</b>	<b>Code</b>	<b>Barème</b>
Anould La Hardalle	Ens.cl.elem	61	<b>39,366</b>
Anould La Hardalle	Ens.cl.elem	61	<b>33,333</b>
Arches	Dir.ec.elem	9	<b>7,333</b>
Aydoilles	Ens.cl.elem	61	<b>504,333</b>
Ban de Laveline	Tit.R.Zil	61	<b>21,333</b>
Ban de Laveline	Ens.cl.mat	61	<b>17,166</b>
Basse sur le Rupt	Ens.cl.elem	61	<b>38,986</b>
Bellefontaine	Ens.cl.elem	61	<b>19,000</b>
Belmont sur vair	Dir. Ec. Elem	61	<b>52,219</b>
Brantigny	Dir. Ec. Elem	61	<b>1,305</b>
Bru	Ens. Cl. Ele	61	<b>19,333</b>
Bru	Ens. Cl. Mat	61	<b>17,333</b>
Bruyeres	Ens. Cl. Elem	61	<b>17,333</b>
Capavenir Vosges Bouxières	Ens. Cl. Elem	61	<b>15,333</b>
Capevenir Vosges Gohypré	Tit. R. ZIL	61	<b>37,072</b>
Capavenir Vosges Gohypré	Ens. Cl. Elem	61	<b>14,333</b>
Capavenir Vosges Gohypré	Reg. Adap	50	<b>3,259</b>
Celles sur Plaine	Ens. Cl. Elem.	61	<b>7,142</b>
Chantraine	Ens. Cl. Elem	61	<b>526,461</b>
Charmes Malgaigne	Ens.cl.elem	61	<b>34,250</b>
Charmes Collège	Ullis	15	<b>5,333</b>
Charmes Henri Breton	Clis. 1. Men	31	<b>4,333</b>
Charmes Henri Breton	Dech Dir	61	<b>35,238</b>

Charmes Henri Breton	Ens.Cl. Elem	61	<b>18,333</b>
Charmes Henri Breton	Ens. Cl. Elem	61	<b>10,833</b>
Charmois L'orgueilleux	Ens.Cl.Elem Ex Peda	61	<b>19,294</b>
Chatenois	Ens. Cl. Mat	61	<b>32,283</b>
Chatenois	Tit. R. ZIL	61	<b>24,333</b>
Chatenois	Clis. 1. Men	50	<b>2,333</b>
Chavelot	Ens. Cl. Elem	61	<b>23,899</b>
Circourt sur Mouzon	Dir 1 Classe	61	<b>3,333</b>
Coinches	Ens. Cl. Mat	61	<b>28,241</b>
Contrexeville	Clis. 1. Men	50	<b>2,333</b>
Corcieux	Tit. R. Zil	61	<b>11,627</b>
Corcieux	Ens. Cl. Ele	61	<b>529,830</b>
Corcieux	Ens. Cl. Ele	61	<b>48,244</b>
Coussey	Ens. Cl. Elem	61	<b>32,300</b>
Damas et Bettegney	Ens. Cl. Mat	61	<b>33,322</b>
Darney	Dir. Ec. Mat.	31	<b>24,333</b>
Darney IFPRO	Corped	15	<b>15,333</b>
Darney IFPRO	Ens.Cl. Spe	50	<b>22,333</b>
Darney IFPRO	Ens. Cl. Spe	50	<b>17,213</b>
½ Darney IME – ½ Mirecourt IME	Ens. Cl. Spe	15	<b>2,333</b>
Dombrot le sec	Dir. Ec. Elem	9	<b>16,333</b>
Dombrot le sec	Ens. Cl. Elem	61	<b>31,269</b>
Dommartin les Remiremont	Ens. Cl. Elem	61	<b>40,483</b>

Dommartin les Remiremont	Ens. Cl. Elem	61	34,250
Dompaire	Tit. R. Zil	61	4,333
Dompaire	Ens. Cl. Mat	61	514,313
Dounoux	Dir. Ec. Elem	31	18,333
Epinal	TRS	61	11,833
Epinal	TRS	61	10,330
Epinal	TRS	61	10,083
Epinal	CP. Adj. Ien	21	17,333
Epinal Prison	Direction	31	40,169
Epinal La Loge Blanche	Ens. Cl. Mat	61	517,311
Epinal La Loge Blanche	Ens. Cl. Mat	61	32,247
Epinal Ambrail	Ens. Cl. Mat	61	32,333
Epinal 149ème	Ens. Cl. Elem	61	22,330
Epinal 149ème	Ens. Cl. Mat	61	20,333
Epinal Champbeuvert	Dir. Ec. Elem	31	13,849
Epinal Champbeuvert	Tit. R. Zil	61	12,250
Epinal Champbeuvert	Ens. Cl. Elem	61	17,308
Epinal Jean Macé Epinettes	Tit. R. Zil	61	5,333
Epinal Jean Macé Les Epinettes	Ens. Cl. mat	61	33,727
Epinal EREA	ELD Segpa	15	27,291
Epinal EREA	ELD Segpa	15	16,333
Epinal IEN ASH	Ens. Spe. Co	61	10,333
Epinal IME	Dir. El. Spe	50	14,333
Epinal St Laurent	Ens. Cl. Elem	61	19,333

Epinal Louis Pergaud	Dir. App. El.	31	21,333
Epinal Louis Pergaud	CP dédoublé	61	514,333
Epinal Louis Pergaud	Ens. App. El	31	13,333
Epinal Louis Pergaud	Reg. Adap	31	36,305
Epinal CMPP	Ma.G.H.RES	61	41,672
Epinal Ambrail	Ens. Cl. Elem	61	27,333
Epinal Ravel	Dir. Cl. Elem	61	43,419
Epinal Durkheim	Dir. Ec. Elem	31	22,333
Epinal Durkheim	Ens. Cl. Elem	61	30,583
Epinal La Loge Blanche	Dir. Ec. Elem	31	15,333
Epinal La Loge Blanche	Tit. R. Zil	61	6,333
Epinal La Loge Blanche	Clis. L. Men	15	3,333
Epinal La Loge Blanche	Ens. Cl. Elem	61	36,180
Epinal Jean Macé	Dech. MF. El	61	23,241
Epinal Jean Macé	Ens. App. El	50	21,333
Epinal	MDPH	61	521,330
Escles	Dir. Ec. Elem	9	4,333
Essegney	Dir. Ec. Elem	50	17,333
Etival Clairfontaine	Ens. Cl. Elem	61	506,333
Etival Clairfontaine	Ens. cl. Elem	61	30,933
Evaux et Menil	Dir. Ec. Elem	15	5,333
Ferdrupt	Ens. Cl. Mat	61	16,333
Fontenoy le Château	Dir. Ec. Elem	31	3,333
Fraize Jules Ferry	Clis. L. Men	50	8,024

Fraize Jules Ferry	Reg. Adap	50	16,327
Fresse sur Moselle	Reg. Adap	50	11,333
Gerardmer	T.R.S	61	15,833
Gerardmer Jean Macé	Dir. Ec. Mat	31	20,330
Gerardmer Jean Macé	Tit. R. Zil	61	32,330
Gerardmer Marie Curie	Ens. Cl. Elem	61	37,333
Gerardmer Marie Curie	Ens. Cl. Elem	61	35,333
Gerardmer Jean Macé	Ens. Cl. Elem	61	518,319
Gironcourt sur Vraine	Ens. Cl. Elem	61	22,166
Golbey	TRS	61	11,922
Golbey	TRS	61	11,333
Golbey Centre	Dir. Ec. Elem	31	3,333
Golbey Centre	Ens. Cl. Elem	61	35,255
Golbey Centre	Ens. Cl. Elem	61	28,908
Golbey Centre	Ens. Cl. Elem	61	18,333
Golbey Jean de la Fontaine	Ens. Cl. Elem	61	32,333
Grand	Dir. Ec. Elem	9	1,333
Granges Aumontzey	Ens. Cl. Mat	61	36,333
Hadigny les Verrières	Dir. Ec. Elem	31	18,333
Hurbache	Dir. Ec. Mat.	9	15,333
Igney	Tit. R. Zil	61	18,333
Jeuxey	Ens. Cl. Elem	61	512,333
La Neuveville dvt Lepanges	Dir. Ec. Elem	9	6,333
La Neuveville ss Chatenois	Dir. Ec. Elem 1cl	61	11,308

La Voge les bains	Ens. Cl. Elem	61	21,333
Lamarche	Ens.Cl. Elem	61	36,322
Le Ménéil	Ens. Cl. Elem	61	31,333
Le Tholy	Ens. Cl. Elem	61	36,333
Le Val D'ajol La Feuillée Dorothé	Ens. Cl. Spe	15	17,333
Le Val D'ajol La Feuillée Dorothé	Ens. Cl. Spe	50	5,333
Le Val D'ajol La Feuillée Dorothé	Ens. Cl. Spe	50	4,333
Les Vallois	Dir. Ec. Mat	61	3,333
Madonne et Lamerey	Ens. Cl. Elem	61	27,830
Mandray	Dir. Ec. Elem	9	9,583
Mandray	Ens. Cl. Elem	61	18,077
Mandray	Ens. Cl. Elem	61	32,250
Mattaincourt	Ens.Cl.Elem	61	31,333
Midrevaux	Ens. Cl. Elem	61	23,333
Mirecourt IME	Ens. Cl. Spe	50	11,325
Mirecourt Le Beau Joli	Ens. Cl. Spe	50	13,330
Monthureux sur Saone	Ens Cl Elem	61	28,333
Monthureux sur Saone	Ens. Cl. Mat	61	1,333
Moyenmoutier Le Tambour	Tit. R. Zil	61	6,333
Neufchateau	TRS	61	16,086
Neufchateau	TRS	61	9,333
Neufchateau	TRS	61	2,070
Neufchateau	CP. Adj. Ien	21	10,333
Neufchateau Julie Victoire Daubié	Ens.Cl. Mat	61	40,130

Neufchateau Rouceux	Corped	50	1,237
Neufchateau Rouceux	Ens. Cl. Spe	32	40,694
Neufchateau Rouceux	Ens. Cl. Spe	32	12,327
Neufchateau Louis Pasteur	Ens. Cl. Mat	61	39,333
Neufchateau Louise Michel	Ens. Cl. Mat	61	17,333
Neufchateau	EID Segpa	50	13,833
Neufchateau	EID Segpa	50	3,323
Neufchateau	EID Segpa	50	1,333
Nomexy	Ens. Cl. Ele	61	26,991
Oelleville	Ens. Cl. Ele	61	521,333
Plombières	Ens. Cl. Elem ex peda	61	12,294
Poussay	Dir. Ec. Elem	31	19,333
Pouxoux	Ens. Cl. Mat	61	517,219
Rainville	Tit. R. Zil	61	7,112
Rambervillers Collège	Ulis	32	14,333
Rambervillers Jules Ferry	Clis.I. Men	50	1,333
Rambervillers Jules Ferry	Reg. Adap	50	515,102
Rambervillers Void Régnier	Clis.I. Men	50	2,333
Raon L'étape	EID SEGPA	31	21,166
Raon L'étape	EID SEGPA	50	9,333
Raon l'étape Tilleul	Ens. Cl. Mat	61	517,333
Raon L'étape La Neuveville	Dir. Cl. Elem	31	34,250
Raon l'étape La Neuveville	Ens. Cl. Elem	61	27,333
Raves	Ens. Cl. Elem	61	527,330

Rehaincourt	Ens. Cl. Elem	61	16,849
Rehaupal	Dir. Ec. Mat	61	16,333
Remiremont	TRS	61	15,333
Remiremont Le Rhumont	Reg. Adap	15	20,333
Remiremont	TRS	61	14,833
Remiremont Jules Ferry	Tit. R. Zil	61	13,333
Remiremont La Maix	Dir. Ec. Ele	31	28,288
Remiremont La Maix	Ens. Cl. Elem	61	21,855
Remiremont Ime La Courtine	Ens. Cl. Spe	15	30,241
Remoncourt	Dir. Ec. Ele	50	1,205
Rochesson	Ens. Cl. Mat	61	22,333
Rouvres la Chétive	Dir. Ec. Ele	50	15,333
Rouvres la Chétive	Ens. Cl. Elem	61	4,333
Saint Dié des Vosges	T.R.S	61	15,333
Saint Dié des Vosges	T.R.S	61	14,333
Saint Dié des Vosges	T.R.S	61	13,333
Saint Dié des Vosges Claire Goll	Tit. R. Zil	61	527,222
Saint Dié des Vosges Claire Goll	Ens. Cl. Mat	61	33,250
Saint Dié des Vosges Ferdinand Bruno	Tit. R. Zil	61	13,424
Saint Dié des Vosges Ferdinand Bruno	Ens. Cl. Mat	61	15,833
Saint Dié des Vosges Gaston Col- nat	Ens. Cl. Elem	61	17,333
Saint Dié des Vosges Gaston Col- nat	Ens. Cl. Mat	61	15,333

Saint Dié des Vosges Clémencet	Ens. Cl. Mat	61	<b>25,333</b>
Senones La Combe	Ens. Cl. Spe	15	<b>19,783</b>
Senones La Combe	Ens. Cl. Spe	50	<b>5,333</b>
St Nabord Les Herbures	Tit. R. Zil	61	<b>9,333</b>
St Nabord Les Herbures	Ens. Cl. Elem	61	<b>23,480</b>
St Nabord Les Herbures	Reg.Adap	15	<b>16,991</b>
Tendon	Ens. Cl. Elem	61	<b>13,333</b>
Uxegney	Tit. R. Zil	61	<b>12,333</b>
Uzemain	Ens. Cl. Elem	61	<b>52,275</b>
Uzemain	Ens. Cl. Mat	61	<b>50,333</b>
Vagney	Ens. Cl. Elem	61	<b>33,833</b>
Vincey Centre	Tit. R. Zil	61	<b>8,115</b>
Vincey	Ens. Cl. Elem	61	<b>5,333</b>
Vittel Centre	Ma.G.Res	50	<b>1,152</b>
Vittel Luis Blanc	Ens. Cl. Mat.	61	<b>38,411</b>
Vittel Le Haut de Fol	Dir. Ec. Elem	50	<b>18,822</b>
Viviers-Le-Gras	Dir. Ec. Mat	61	<b>10,333</b>
Xertigny	Tit. R. ZIL	61	<b>13,333</b>
Xertigny	Ens. Cl. Elem	61	<b>29,724</b>
Xonrupt Longemer	Remp. St. Fc.	61	<b>28,016</b>



# EN FINIR AVEC LE NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC

Jeudi 4 avril 2019 avait lieu la conférence « *En finir avec le nouveau management public* » d'Evelyne Bechtold – Rognon organisée par la FSU Grand Est à Metz devant une soixantaine de participants venus de tout le Grand Est.



**Evelyne Bechtold-Rognon** enseigne depuis vingt ans la philosophie au lycée des Ulis, dans le nord de l'Essonne. Elle est aussi formatrice pour de jeunes enseignant-es en philosophie à l'ESPE de Nanterre. Présidente de l'Institut de recherches de la FSU, elle a publié

« Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public » en aout 2018. Depuis sa publication, elle donne de nombreuses conférences à travers la France pour parler de son livre.

## Nouveau management public, kesako ?

C'est le fait d'appliquer au public les règles et modalités de fonctionnement et de gestion du privé dans le but d'en améliorer l'efficacité (rapport coût/efficacité) :

- il est obsessionnel des évaluations : il lui faut toujours des indicateurs chiffrés immédiats (pas de moyen ou de long terme).
- il nous « vole du temps » en ce sens qu'il se nourrit d'indicateurs chiffrés immédiats avec toujours plus de tâches à accomplir (évaluations nationales, m@gistère, APC, LSU...) et moins de temps de concertations avec les collègues pour monter des projets, organiser la réussite des élèves.
- il individualise et isole : la mise en place d'un salaire au mérite met en concurrence les collègues et crée une ambiance toxique au sein des écoles. Les personnels sont en souffrance, comme cela a été le cas au Québec (années 2000) ou en Angleterre (années 70 avec Thatcher).

## Comme des croyances

Deux dogmes du néo-libéralisme appliqués comme des croyances guident ce nouveau management public :

- l'être humain ne se met en mouvement que dans la perspective d'un gain financier.
- l'être humain donne le meilleur de lui-même lorsqu'il est en concurrence.

Mme Bechtold – Rognon a rappelé l'étymologie du mot « *management* », qui vient du français « *manège* ». Cela renvoie à l'image du dresseur de cheval, le faisant tourner dans un manège. Le radical latin « *manus* » signifie « *la main* », donc avoir la main sur ...

## Comment avoir la peau du NMP ?

Evelyne Bechtold – Rognon a conclu sa conférence en donnant les pistes pour combattre ce nouveau management public :

- il faut essayer de prendre du recul, analyser ce qui est en train de se passer dans les nouvelles réformes.
- On résiste mieux quand on comprend le mécanisme du nouveau management public. Pour le combattre. Il est important de pouvoir l'expliquer, utiliser les bons mots et transmettre aux autres ce qui est en train de se passer. Il faut une prise de conscience collective afin de lutter efficacement contre une casse du service public.
- Utilisons nos droits car ils n'existent que si on les utilise (journées de stages syndicaux, Réunions d'Information Syndicale ...).
- Reconstruisons du collectif pour lutter contre l'individualisation car ensemble, nous sommes plus fort.



Et de conclure, en citant Etienne de La Boétie:

« *Leur puissance se nourrit de notre soumission.* »

« *Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux.* »

